



## *L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

### INFORUP

Semaine du 19 au 23 novembre 2018

#### **LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPEEN EXAMINE LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SUR LA REFORME DE LA PAC :**

Les eurodéputés membres de la commission de l'agriculture du Parlement européen (PE) ont débattu, mercredi 21 novembre, des projets de rapport du Parlement sur les trois propositions de règlement de la Commission européenne relatives à la Politique agricole commune (PAC) post-2020. Les eurodéputés ont jusqu'au 3 décembre pour déposer leurs amendements à ces rapports. Pour ce qui concerne la proposition de règlement modifiant l'organisation commune des marchés (OCM) et le POSEI, le rapporteur Eric Andrieu (socialiste français), a appelé au rétablissement de l'enveloppe du POSEI. Plusieurs eurodéputés de cette commission ont rejoint sa position, aussi bien du groupe de centre-droit PPE (M. Dantin, A. Delahaye, E. Herranz Garcia) que du groupe socialiste S&D (R. Serrao Santos et S. Ribero). S'agissant de ses propositions visant à améliorer les outils de création de valeur sur marché au niveau des organisations interprofessionnelles (accords tripartites), le rapporteur a reçu un accueil positif mais prudent de ses collègues qui s'inquiètent d'un retour en arrière par rapport aux acquis obtenus au Conseil et la Commission lors de la réforme « omnibus » de l'année dernière. Les eurodéputés ont également examiné le projet de rapport d'Esther Herranz Garcia (PPE, espagnole) sur les nouveaux plans stratégiques de la PAC. Il n'y a pas eu de débats sur l'exclusion des RUP du volet « verdissement » de la conditionnalité renforcée, présentée par la rapporteure. Les échanges ont en revanche été vifs au sujet de la « renationalisation » potentielle de la PAC par le biais des plans stratégiques, qui devraient être conçus par les Etats-membres et validés à Bruxelles, pour mettre en œuvre les aides du premier pilier (FEAGA) et celles du

second (FEADER). Enfin, la commission de l'agriculture a examiné le projet de rapport d'Ulrike Müller (allemande libérale – ADLE) sur la proposition de règlement horizontal relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC post-2020. Dans son rapport, Mme Müller propose que la réserve soit financée à partir du chapitre agricole du budget général de l'UE, un point de vue auquel se sont ralliés plusieurs eurodéputés. Pour rappel, les aides directes du premier pilier, y compris celles du POSEI, sont actuellement ponctionnées par le biais de la discipline financière pour abonder cette réserve, même si les RUP n'y sont pas éligibles, car cette réserve est dimensionnée pour répondre à des crises d'envergure continentale.

Finalement, Mesdames Herranz García et Müller ont prôné un report de l'entrée en vigueur de la future PAC, éventuellement jusqu'en 2023, eu égard aux modifications profondes proposées dans le fonctionnement de la PAC. La Commission considère qu'à ce stade des négociations, l'idée d'un report de l'entrée en vigueur est précoce.

**BLOCAGE DES NEGOCIATIONS ENTRE LE PARLEMENT ET LE CONSEIL SUR LE BUDGET GENERAL POUR 2019 :** Réunie le 21 novembre, la commission des budgets du Parlement européen s'est exprimée sur les discussions en cours relatives au prochain budget général de l'Union européenne (UE) pour l'année 2019. Le Président de la commission des budgets, Jean Arthuis, a expliqué que les négociations entre le Parlement et le Conseil « se sont crispées » autour du nouvel article 15.3 du règlement financier 2018/1046 sur le budget de l'UE, qui offre la possibilité d'utiliser des crédits d'engagement pour la recherche non consommés pour les années ultérieures. Selon l'expression du rapporteur général, M. Viotti, le Conseil a répondu avec « fermeture totale » et « arrogance » sur cette question. Comme l'ont noté plusieurs députés membres de la commission des budgets, la discussion actuelle ne porte pas simplement sur le budget général de l'UE pour 2019. En réalité, il s'agit aussi d'un « rapport de force » entre le Parlement et le Conseil, qui engage la « crédibilité » du Parlement en vue, notamment, des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), pour lequel le Parlement défend une contribution équivalente à 1,3% du RNB de l'UE quand le Conseil souhaite que ce budget n'excède pas 0,8% (Viotti, Deprez). Pour rappel les députés européens seront appelés à adopter ou rejeter en bloc le CFP, sans possibilité de l'amender. Pour le Parlement européen, c'est aussi un enjeu stratégique, car bénéficier de ces reports de fonds engagés mais non dépensés permet au budget de l'UE d'être plus autonome et plus flexible grâce à la constitution d'une réserve. En l'espèce, il s'agit de 413 millions d'euros de crédits pour la recherche désengagés en 2017. Dans le cadre de ces échanges à la commission des budgets, la Commission européenne s'est exprimée, par l'intermédiaire de son Directeur

général du budget. D'une part, la Commission soutient l'idée de déployer « systématiquement » le nouvel article 15.3 du règlement financier. Mais, d'autre part, la Commission considère que cet article 15.3 est une faculté offerte qui ne saurait pour autant engager systématiquement le Conseil. La position d'équilibre de la Commission vise à se positionner comme un conciliateur face à la situation de blocage entre le Conseil et le Parlement. De surcroît, la Commission avertit le Parlement que des augmentations notables ont été obtenues pour ce nouveau budget et qu'il serait dommage que, en l'absence d'accord, le budget de l'UE doive fonctionner sur le système des « douzièmes provisoires », c'est-à-dire la reconduite chaque mois d'un budget sur la base de l'exercice budgétaire de l'année précédente, et de perdre, par conséquent, les avantages du nouveau budget. Le Président Arthuis a indiqué que les Etats membres « doivent mettre en adéquation leurs discours politiques sur la recherche et les choix qu'ils portent dans leurs actes budgétaires ».

## **LA COMMISSION EUROPÉENNE VALIDE DÉFINITIVEMENT LA POSSIBILITÉ DE RENOUVELER AVEC DES AIDES D'ETAT LES NAVIRES DE PÊCHE DES SEULES RUP**

**Jeudi 22 novembre, la révision des Lignes directrices relatives au secteur de la pêche a été actée au Journal Officiel ; elle prévoit la possibilité d'autoriser des aides d'Etat pour le renouvellement des navires de pêche, pour les seules RUP.** 3 intensités d'aides maximales sont prévues en fonction de la taille des bateaux : jusqu'à 60% d'aides d'Etat pour les bateaux de moins de 12 mètres, jusqu'à 50% pour les bateaux du segment 12-24 mètres et jusqu'à 25% pour les bateaux de plus de 24 mètres. Ces renouvellements ne pourront être subventionnés que dans la limite des capacités de pêche des bassins considérés, afin de préserver la ressource. Ce résultat vient couronner des années de combat et de sensibilisation des pêcheurs ultramarins et de leurs élus, avec le soutien d'Eurodom. Pour mémoire, les grandes étapes sont : le déplacement d'une délégation de députés européens (commission de la pêche) à La Réunion en juin 2015, l'adoption par le Parlement européen d'une résolution demandant le renouvellement subventionné des flottes de pêche des RUP le 27 avril 2017, ainsi que la publication de la nouvelle Stratégie RUP de la Commission d'octobre 2017 annonçant qu'elle allait étudier la faisabilité d'une telle dérogation. En effet, ce résultat n'a pu être rendu possible qu'après avoir levé des obstacles très nombreux, notamment du fait d'un campagne doctrinale très vive des ONG faisant la confusion entre les ravages de la pêche industrielle mondiale et la petite pêche artisanale ultramarine qui n'a jamais pu bénéficier des aides à la construction de nouveaux navires lorsqu'elles étaient autorisées en droit de l'Union. A présent, les pêcheurs doivent présenter des projets solides aux autorités françaises. L'instruction favorable des

demandes d'aides d'Etat de la France à la Commission européenne nécessitera à nouveau une vigilance constante.

**LES MINISTRES EUROPÉENS ET LA COMMISSION FERONT UN POINT SUR LE FUTUR ACCORD UE/ACP LUNDI 26 NOVEMBRE** : Les ministres européens chargés du Développement se réuniront à Bruxelles lundi 26 novembre prochain afin d'échanger sur la proposition de la Commission européenne de créer une alliance Afrique-Europe pour l'investissement et l'emploi durable. Cet échange de vues aura pour objectif de préparer le Forum de haut niveau sur les investissements et l'innovation dans les relations UE/Afrique qui se tiendra à Vienne le 18 décembre prochain, sur proposition du chancelier autrichien Sébastien Kurz et le président de l'Union africaine Paul Kagamé. Cette réunion devra donc sceller l'accord des ministres européens sur les grandes orientations de ce projet d'alliance, organisé en quatre axes : amélioration du climat d'investissement, réduction des risques d'investissements, formation et éducation aux compétences exigées par le marché du travail et intégration régionale des marchés. Par ailleurs, cet échange de vues sera aussi l'occasion pour la Commission d'informer les ministres européens de l'avancée des négociations entre l'UE et les pays ACP sur l'accord qui devra remplacer l'accord de Cotonou post 2020. La prochaine session de négociation de cet accord se tiendra mi-décembre, avec comme objectif de parvenir à un accord avant l'été prochain.

**LES NÉGOCIATEURS DE L'UE ET DU MERCOSUR NE PARVIENNENT TOUJOURS PAS À TROUVER UN ACCORD** : Les négociateurs européens et sud-américains ont conclu un nouveau round de 10 jours de négociation sans trouver d'accord. Ainsi, le sujet des indications géographiques est toujours dans l'impasse, et aucune solution ne s'est profilée lors de ces négociations. Par ailleurs, lors de cet état d'avancement devant la commission INTA du Parlement européen, plusieurs députés ont exprimé des craintes quant à l'impact négatif que pourrait avoir l'élection de M. Bolsonaro en tant que Président du Brésil sur la poursuite des négociations. Pour l'instant, aucune nouvelle date n'a été fixée pour la tenue d'un nouveau round de négociation.

**MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE HAUT NIVEAU POUR EXAMINER LA SITUATION DU SECTEUR DU SUCRE** : Lundi 19 novembre à Bruxelles, le commissaire

européen à l’Agriculture, Phil Hogan a déclaré qu’un groupe de haut niveau serait organisé pour analyser le secteur du sucre dans les prochains jours. Composé de hauts fonctionnaires des pays de l’UE et de la Commission européenne, ce groupe aura pour but de rassurer les pays de l’UE ayant exprimé leur inquiétude lors du Conseil ‘Agriculture’ d’octobre dernier. A titre de rappel, l’Italie, soutenue par la Belgique, la Roumanie, l’Espagne, la Slovénie, la République tchèque, la Hongrie avaient demandé à la Commission d’activer les mesures nécessaires pour équilibrer le marché à court et moyen terme, en particulier via la mise en place d’aides au stockage privé et d’éventuelles mesures dites ‘exceptionnelles’ (prévues dans le règlement sur l’Organisation commune des marchés agricoles). Le commissaire Phil Hogan, rejoint par l’Allemagne et la République Tchèque, s’est montré opposé à cette idée, jugeant le déclenchement de l’aide de stockage coûteuse et peu efficace. Les statistiques de suivi présentées par la Commission au Parlement européen, font état d’un prix moyen de la tonne de sucre blanc de 347€, soit une chute du prix de la tonne de 147€ depuis la fin des quotas sucriers.

**POINT SUR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RUP (CPRUP) AUX CANARIES DU 22 et 23 NOVEMBRE 2018** : Réunie le 22 et 23 novembre derniers aux Canaries, la conférence des présidents des RUP s’est positionnée en faveur du maintien au niveau actuel des dotations financières des politiques de cohésion et agricoles promues par l’UE. Dans leur déclaration commune, la CPRUP a déclaré que toute réduction des moyens financiers destinés aux RUP irait à l’encontre des déclarations faites par les institutions européennes. Pour les présidents de la CPRUP, il est indispensable de sauvegarder voire de renforcer le modèle du POSEI. Elle rejette donc toute réduction des taux de cofinancement et s’opposant au renforcement des liens entre la politique de cohésion et le semestre européen : l’intégration territoriale est au cœur de ce processus selon elle. Les présidents des RUP demandent ainsi une augmentation à 85% du taux de soutien aux RUP et lancent un appel à « *renforcer la composante inédite pour les RUP dans le cadre d’INTERREG* ». Ils veulent faciliter l’utilisation de l’outil PCS (plan de compensation de surcout) et ne souhaitent pas donc pas le limiter à un pourcentage maximum. Toujours s’agissant du secteur de la pêche, la CPRUP soutient qu’il faut définir rapidement les conditions d’autorisation du financement du renouvellement des flottes de pêche dans les RUP (voir brève ci-dessus), afin de soutenir dès 2019 son développement. Elle souhaite en outre un Fonds européen des affaires maritimes doté de subventions pour tous types d’investissements dans les RUP. La CPRUP se félicite du maintien des dotations spécifiques additionnelles du FEDER (Fonds européen de

développement régional) et de la création d'une dotation dans le cadre du FSE+ (Fonds Social européen englobant l'Initiative pour l'emploi des jeunes) afin de compenser les surcuts. Elle note néanmoins qu'il faudrait que cette nouvelle dotation soit additionnée à l'enveloppe FEDER. La CPRUP souhaiterait par ailleurs que le FEDER soutienne toutes les entreprises, indépendamment de leur dimension, aussi bien pour les aides au fonctionnement qu'à l'investissement. La clôture de la conférence des présidents des RUP a également été marquée par la passation de la présidence canarienne à Saint Martin. Enfin, un appel a été lancé pour l'organisation du deuxième forum sur l'économie bleue dans les RUP en 2019 et un cinquième forum des RUP.

**NOMINATIONS ET DÉPART AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES OUTRE-MER :** Suite au remaniement ministériel du 16 octobre dernier, le cabinet du ministre de l'agriculture se constitue. Mme Nathalie Barbe et M. Thomas Roche ont en effet été nommés respectivement en tant que conseillère en charge de la qualité, de la sécurité et de la performance sanitaires de l'alimentation, du bien-être animal et de la lutte contre la maltraitance animale et en tant que conseiller en charge de la pêche, de l'outre-mer et du financement de l'agriculture. Par ailleurs, Brice Blondel, qui était jusqu'alors directeur adjoint du cabinet de la ministre des Outre-mer Annick Girardin, a été nommé cette semaine préfet du département des Hautes Pyrénées.

## AGENDA DE LA SEMAINE DU 26 AU 29 NOVEMBRE 2018

	<b>PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>COMMISSION EUROPEENNE</b>	<b>AUTRES ORGANES EUROPEENS</b>	<b>AUTRES ÉVÉNEMENTS</b>
<b>Lundi</b> <b>26/11</b>	COM ENVI Examen du projet d'avis de la commission ENVI (H.Dorfmann) sur le projet de rapport d'E. Andrieu sur la proposition de règlement modifiant l'OCM et le POSEI			
<b>Mardi</b> <b>27/11</b>	COM PECH :  Examen des amendements du rapport FEAMP (G. Mato)  Echange de vues avec la Direction générale de la Mer  Projet de rapport sur le contrôle des pêches (I. Thomas)  Compte rendu des missions au Vietnam et Commission internationale pour des thonidés de l'Atlantique	M. Karmenu Vella à Brest, lors d'un événement sur l'économie de la mer.		
<b>Mercredi</b> <b>28/11</b>		Réunion du collège des commissaires		
<b>Jeudi</b> <b>29/11</b>				

<b>Vendredi 30/11</b>		Jean-Claude Juncker au Sommet du G20		